



Rapport d'activité 2018

Le Siège

Contexte associatif

L'année 2018 est marquée par plusieurs événements

1. La rédaction et la présentation du Projet Associatif et Stratégique OSJ 2018-2022

Une rencontre s'est tenue le 25 janvier 2018 afin de finaliser l'écriture de ce projet. Il a été validé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 février 2018. Le projet a ensuite été présenté au cours d'une réunion associative le 4 juin 2018 où étaient conviés l'ensemble des acteurs du projet de l'OSJ (salariés et administrateurs). Environ quarante personnes étaient présentes à Trait d'Union pour apprendre à se connaître, à échanger et à débattre sur les valeurs et les orientations validées par le Conseil d'Administration.

Cette rencontre a permis aux membres présents de formaliser les axes stratégiques en pistes d'actions concrètes permettant de penser l'Association pour les futures années.

Pour faire vivre ce projet, l'Association se dote de deux nouvelles commissions dont le fonctionnement s'approche de l'ancien Comité de Suivi : une Commission Accompagnement du Développement et une Commission chargée de l'Amélioration de la Qualité.

Ces commissions sont des émanations du Conseil d'Administration.

L'Association souhaite que chaque collègue soit représenté (administrateurs, cadres, salariés). Ces commissions sont des lieux de réflexion, d'échanges où l'on peut exprimer ses questionnements voire ses désaccords.

Pour rappel, toute décision finale reviendra au Conseil d'Administration et par délégation au Directeur Général.

• Commission Accompagnement Développement (3 administrateurs / 3 cadres / 3 salariés) :

Elle sera chargée d'accompagner le futur développement de l'Association. Elle pourra être ouverte à de nouvelles compétences en fonction des futurs développements.

Sa composition pourra évoluer lorsque des nouveaux projets seront lancés par l'Association.

Elle sera chargée de structurer une veille et de prospecter sur les opportunités (fusions, développement des services, appel à projet, appel d'offre...),

Cette commission s'est réunie le 24 septembre et le 19 novembre.

• Commission Amélioration Qualité (3 administrateurs / 3 cadres / 3 salariés) :

Cette commission sera chargée de structurer la démarche d'Evaluation Interne de tous les établissements, de planifier les évaluations externes des établissements, de définir des niveaux de qualité attendus sur les registres de la prise en charge des usagers, et de sensibiliser les équipes à établir et à partager chaque année un rapport d'Evaluation Interne par établissement.

Elle sera chargée d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et des salariés dans tous les établissements de l'Association.

Cette commission s'est réunie le 10 octobre et le 19 décembre.

Cette commission s'est réunie le 10 octobre et le 19 décembre.

2. Le Siège a procédé au remplacement de M. SOUCHET en arrêt, suite à un accident de travail.

3. Trait d'Union est parfaitement intégré à l'OSJ.

Son expertise est parfaitement reconnue par ses partenaires. Cette intégration a offert au service de Médiation Familiale un appui technique et humain garantissant sa stabilité et ouvrant des perspectives visant à développer ce type de pratiques afin de répondre aux besoins repérés par les professionnels de terrain sur l'ensemble du département de l'Isère.

L'Etablissement a ainsi répondu à l'appel d'offre lancé par le Comité des Financeurs afin de développer le dispositif de Médiation Familiale en octobre 2017. L'Association a été retenue pour le développement de la Médiation Familiale sur les territoires de Bièvre Isère Communauté, de la communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint-Exupéry : l'OSJ a été conventionnée à hauteur de 0,75 ETP. Mme FAYOLLE, titulaire du diplôme de médiatrice familiale et ancienne accueillante au sein de l'Espace Rencontre de Trait d'Union, a entamé sa nouvelle mission le 19 février 2018.

Les subventions accordées pour le développement de ce dispositif de Médiation Familiale ont permis de renforcer le poste de secrétaire d'accueil de 2h hebdomadaires.

Le Conseil Départemental de l'Isère a accordé une subvention de 6 750 €. La Mutuelle Sociale Agricole accorde une subvention de 3 375 €. La Caisse d'Allocations Familiales prendra en charges 75 % des dépenses de fonctionnement.

4. Les Espaces d'Avenir ont vu en 2018 la composition de l'équipe fortement modifiée. Depuis octobre 2017, 5 salariées ont signé un Contrat à Durée Indéterminée

afin d'accomplir une mission d'accompagnement et de soutien aux familles. L'intégration de nouveaux travailleurs sociaux a été permise notamment par une sous-activité en début d'année. Cette dernière s'explique en grande partie par les mouvements de cadres au sein du Territoire de l'Isère Rhodanienne. Au mois d'octobre 2018, le service a atteint sa capacité soit 57 mesures. En effet, l'expérimentation des mesures CAMELEON a été prolongée d'un an et demi et est à exercer jusqu'au 31 décembre 2019.

5. En début d'année, le rapport de l'Evaluation Externe du **Service Educatif** a été présenté et validé par le Conseil d'Administration. Une synthèse de ce rapport d'Evaluation Externe et la liste des préconisations de l'Evaluateur Externe ont été validées le 9 février 2018. L'évaluation est une démarche qui vise à donner de la valeur, à prendre du recul, à émettre un constat sur une situation et à prendre des décisions, au regard des objectifs de départ et des finalités de l'action. La méthode d'évaluation que l'Association a choisie de proposer s'inscrit dans une perspective de confiance qui vise à augmenter la qualité des projets dans une démarche partenariale. En cela, elle s'est démarquée des logiques d'évaluation/contrôle souvent connotées d'intentions ou de suspicion. La démarche d'Evaluation Externe menée au sein du Service Educatif s'appuie sur l'expertise de tous les acteurs : salariés, cadres et administrateurs qui ont travaillé au sein d'une entité, le Comité de Pilotage.

L'Evaluation Externe du Service Educatif a pointé des forces et des points à améliorer : l'objectif en 2019 est de mettre en place le plan d'actions afin d'aboutir à l'amélioration de la qualité dans l'accueil des jeunes au sein du Service Educatif.

Le rapport de l'Evaluation Externe a été envoyé aux deux Autorités de Tarification : le Conseil Départemental de l'Isère et le Ministère de la Justice en février 2019.

6. Au mois de juillet 2017, l'Association a répondu à l'invitation du Conseil Départemental afin d'accueillir des **Mineurs Non Accompagnés (MNA)**. En octobre, nous avons reçu une réponse officielle de Madame PUISSAT, vice-présidente du Conseil Départemental pour l'accueil et l'accompagnement de 12 MNA.

4 MNA étaient déjà accueillis au sein du Service Educatif. Ces mesures d'accompagnement ont été rattachées au Service Educatif. Les MNA relèvent de la compétence du Conseil Départemental avec des fonds de soutien de l'Etat. Le projet a été validé pour deux ans.

En mai 2018, les services du Conseil Départemental nous ont de nouveau sollicités pour accueillir 6 nouveaux MNA.

Au 1er juillet 2018, 18 mesures d'accompagnement de MNA viennent se rajouter aux 12 mesures d'accompagnement portant à 30 le nombre de jeunes accueillis au sein du **Service Educatif**.

L'augmentation de la capacité d'accueil a permis de démarrer le processus du déménagement des appartements copartagés par les jeunes accueillis au sein du Service Educatif. L'idée est d'accueillir ces jeunes sur le quartier du centre-ville. Ce déménagement dans un quartier paisible permettra de sécuriser l'accompagnement éducatif réalisé au sein du Service Educatif.

Ainsi, l'Association s'est portée acquéreur d'un T5, d'un T3 et d'un T1 rue Donna et place Saint Maurice. Elle a aussi loué 3 nouveaux appartements un T4, deux T3, quai Pajot, rue Juiverie et rue Victor Hugo.

Ces nouvelles mesures ont permis l'embauche de 2 salariés en CDI à temps plein et la consolidation de 0.10 ETP du poste de psychologue porté à 0.26 ETP.

7. La Maison Des Adolescents a entamé le travail de réécriture du projet d'établissement qui a à abouti en fin d'année 2018 et a été présenté aux partenaires le 15 mars 2019. Des travaux importants dans le local de Vienne réalisés par le propriétaire ont marqué l'année et doivent permettre d'améliorer l'accueil des familles et des jeunes dans ce local.

En 2018, une déclaration de travaux dans le garage du local du Péage-de-Roussillon a été déposée. Les travaux après des échanges de courrier avec la ville du Péage-de-Roussillon à propos des modalités de stationnement doivent démarrer et être finalisés avant le mois de juin 2019.

8. La Courte Echelle a vu le démarrage en juin 2018 des travaux de l'extension. L'Association a fait le choix d'un maître-d'œuvre, LB Constructions, pour assurer le suivi du chantier et faciliter le lien avec les artisans. Cette décision était aussi dictée par le fait que les travaux s'effectuaient en site occupé. La première tranche de travaux concernant l'extension doit être terminée début décembre 2018.

L'extension permettra ensuite de dégager les lieux actuels de stockage afin d'entamer la deuxième phase en février 2019 c'est-à-dire les travaux relatifs aux zones technique, administrative, l'aménagement extérieur et la pouponnière (zone repas et salle de bains).

Ces derniers doivent prendre fin en juin 2019.

La dernière tranche relative à l'aménagement de l'espace bébés au sein de la pouponnière amènera l'Association à réduire la capacité d'accueil de la Courte Echelle sur une durée d'un à deux mois. Même si le Conseil Départemental partage notre volonté de mettre en place l'espace bébés, la temporalité de ces travaux dans le contexte d'une tension de l'accueil d'urgence pose question.

Des réunions régulières de chantier animées par LB Constructions ont été organisées et ont permis de répondre aux différents problèmes rencontrés.

9. En septembre 2017, le pilotage de la Courte Echelle a été modifié : pour rappel, une évolution de contexte personnel a conduit M. ZÜRCHER à réduire son activité professionnelle (20%) pour quelques mois (jusqu'au 14 juin 2018) dans le cadre d'un congé parental à temps partiel. La mission de monter le Dossier de Consultation des Entreprises et de finaliser le projet de travaux lui avait été confiée. En avril 2018, M. ZÜRCHER a fait la demande d'un congé sabbatique d'un an après son congé parental : son absence va jusqu'au 29 juillet 2019. Le pilotage sera toujours assuré par Mme NEVEU, Directrice, et Mme MERIAUX, Chef de Service.

Ce nouveau pilotage s'effectue dans l'enveloppe accordée par le Conseil Départemental dans le cadre de son budget.

Le Sièg e présente un résultat d'activité excédentaire qui s'élève à 3885,73 €.

Nous sollicitons l'affectation de cet excédent en compensation de déficit futur.

La Courte Echelle

Présentation de l'Etablissement

• Mission et projet d'établissement

L'établissement La Courte Echelle est géré depuis 2003 par l'Association OSJ, Association reconnue d'Utilité Publique.

La Maison d'Enfants à Caractère Social participe à la mission de service public de l'accueil en urgence au titre de la Protection de l'Enfance du Département de l'Isère. La Courte Echelle est autorisée pour la prise en charge de 20 enfants âgés de 0 à 10 ans, accueillis au sein de deux unités : neuf enfants en pouponnière et onze dans une unité d'âges de 4 à 10 ans.

Trente-deux salariés (28,80 ETP) de l'Association sont rattachés à l'établissement.

Le projet d'établissement est désormais à jour, après un processus de deux ans : très participatif, il vise à refonder des pratiques et à impulser de nouvelles dynamiques. Appuyé sur les préconisations de l'évaluation externe et croisé avec un travail partenarial régulier, il soutient des axes forts :

- L'adaptation de la prise en charge à la singularité individuelle et familiale,
- Le développement et le perfectionnement des dispositifs d'accueil, d'observation de l'enfant et d'exercice du droit de visite,
- Le développement du travail avec les familles et le renforcement du travail partenarial,
- Un travail de fond sur le sens des pratiques,
- La refonte des documents d'accueil.

• En 2018 les actions réalisées sont :

- Le livret d'accueil pour les enfants a été finalisé, il est remis à leur arrivée.

Une dynamique de travail par binôme a été mis en place au sein des équipes pour concevoir un outil illustré simple, ludique et personnalisable, qui raconte les premiers jours à la Courte Echelle. Les enfants, lors d'une réunion d'enfants, ont participé également à cette réalisation,

- Le dossier de l'enfant informatique et papier a été protocolisé et l'accès à certaines données de l'enfant mis en réseau,

- Le classeur de l'enfant a été évalué et réajusté,

- Les processus éducatifs sont **réévalués**. Ils définissent le cadre des pratiques éducatives,

- La place du jeu :

Suite à une formation en 2015 avec la ludothèque de Vienne, le jeu est central comme outil de médiation pour répondre à nos missions d'observation et d'accompagnement.

L'aménagement d'espaces repérés pour les enfants est en cours de réalisation pour répondre à leurs besoins de jeux symboliques, de construction et de société.

Depuis 2018, nous louons des malles de jeux, pour les périodes de vacances scolaires, auprès de la ludothèque et les enfants sont accompagnés par nos professionnels à des temps planifiés mensuellement les mardis pour la pouponnière, et ponctuellement les mercredis ou durant les vacances pour le groupe des plus grands.

- Les travaux de la Courte Echelle réalisés en 2018 :

► Le gros-œuvre de l'extension de 60 m² a été livré le 31 juillet 2018 : les travaux de plâtrerie, d'isolation, d'électricité et de plomberie ont repris en septembre et ont été finalisés en décembre 2018,

► Le changement de toutes les fenêtres de l'unité des moyens grands soit 9 fenêtres et une porte fenêtre de la même unité a été effectué,

Nous avons profité de ce « chantier » pour refaire toutes les chambres des enfants et finaliser le changement du mobilier des enfants,

► L'ouverture de la porte fenêtre en salle de visites parents a également été réalisée pour permettre l'accès à un futur espace extérieur aménagé.

- Une démarche d'amélioration de la qualité de l'environnement des différents espaces de vie des enfants :

► Peinture des chambres, du réfectoire, le mobilier, les espaces aménagés....

► Une formation collective à l'ensemble des équipes pluridisciplinaires de l'établissement soit 21 salariés (auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés, surveillantes de nuit, maîtresses de maison ainsi que les cadres) ont participé à ce temps de travail réparti sur trois journées.

Nous avons, dans un premier temps, pris appui sur les références du rapport du 28 février 2017 « la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'Enfance » par le Docteur BLACHAIS remis à Mme ROSSIGNOL, Ministre des Familles et de l'Enfance.

Nous avons, dans un deuxième temps, évalué notre organisation, les pratiques et mis en place une nouvelle organisation, à titre expérimental ; nous avons dédié la salle de rencontres médiatisées de la pouponnière pour installer trois bébés avec leurs lits et un tapis de jeu central avec une auxiliaire présente pour eux ; les biberons de ces trois jeunes enfants sont également donnés dans cette même pièce.

Par ce travail en amont mené par les cadres, nous avons fait appel à l'Association PIKLER pour soutenir notre démarche de coopération pluridisciplinaire, afin de disposer d'un cadre commun d'observation, d'évaluation et d'analyse des besoins des enfants, de renforcer les compétences, de garantir une cohérence des pratiques et de se former à la démarche participative de l'enfant. Ce travail se poursuivra sur l'année 2019.

- Accueil de 11 stagiaires dont deux ont été gratifiées :

- 1 éducatrice de jeunes-enfants,
- 3 auxiliaires de puériculture,
- 2 éducatrices spécialisées,
- 1 monitrice éducatrice,
- 3 accompagnants éducatifs et sociaux,
- 1 stagiaire psychologue.

Activité de l'année écoulée et perspectives

Le Conseil Départemental de l'Isère demande à l'établissement de réaliser un objectif d'occupation de 6 954 journées en 2016-2017 et 2018 soit un taux d'occupation de 95,26 %.

L'année 2018 se caractérise par un maintien soutenu de l'activité : 7418 journées (101,62 %), soit un excédent de 464 journées :

► Département de l'Isère et majoritairement les Territoires de l'Isère Rhodanienne, Porte des Alpes et Voironnais Chartreuse : 6 523 journées

► Départements extérieurs : 895 journées réparties entre :

- La Drôme pour 160 journées pour l'orientation de deux enfants dont la mère a déménagé,
- La Côte d'Or pour 188 journées pour l'orientation de deux enfants dont les parents ont déménagé,
- Le Rhône pour 547 journées pour deux enfants : dont un accueil où les parents étaient hébergés à Condrieu.

L'établissement a accueilli **52 enfants placés en 2018** :

- 27 enfants à la pouponnière
- 25 enfants sur le groupe des 4-10 ans
- 21 filles et 31 et un garçons
- La pyramide des âges s'étire de 10 jours à 11 ans

Nous constatons cette année :

• Une prédominance toujours marquée par les accueils judiciaires : 44 situations soit 85%,

En amont du placement : 4 enfants étaient suivis par une Aide Educative à Domicile et 25 enfants avaient un suivi d'AEMO,

• Un maintien du nombre d'accueils provisoires :

6 mesures d'accueil provisoire dont une qui s'est judiciarisée en cours de placement 1 accueil de 72 h pour hospitalisation de la mère,

• **Parmi les enfants accueillis cette année, 28 étaient en fratrie de 2 enfants:**

- L'accueil de fratrie requiert une adaptation spécifique de la prise en charge dont l'établissement a désormais l'expérience car cette situation est récurrente.

- L'accueil d'enfants d'âges différents implique la séparation de la fratrie dans des unités différentes en fonction de leur âge. Cela donne lieu à un travail d'articulation des professionnels pour organiser des temps communs (repas, soirées, sorties) permettant le maintien des liens entre les enfants. Cet aspect est un axe fort du nouveau projet d'établissement qui renforce les décroissements pour offrir un fonctionnement plus souple et adapté au niveau du développement de l'enfant plutôt qu'en se référant strictement à son âge.

La part d'enfants placés à la Courte Echelle consécutivement à une rupture de placement reste préoccupante.

Ainsi, en 2018 : 8 enfants, soit 15%, sont placés à la suite de ruptures de placement :

• Pour 5 d'entre eux - enfants âgés de 4 à 10 ans - il s'agit d'une rupture de placement familial après quelques années de placement familial, (un enfant était déjà venu à la Courte Echelle lors d'un placement antérieur),

• Pour 3 d'entre eux il s'agit d'une rupture de placement chez un tiers digne de confiance (une enfant était déjà venue à la Courte Echelle),

Pour 5 de ces enfants orientés en 2018, la durée du placement s'est étendue d'un an à 15 mois.

Ces ruptures de placement familial impactent fortement d'une part leur parcours environnemental et social (ruptures scolaires, soins...) et d'autre part leur développement psycho-affectif. Le risque est une perte de leur capacité d'attachement et de confiance en eux et à l'autre comme étant personne ressource. Cette perte d'enveloppe contenante provoque des désorganisations tant sur le plan physique par le registre somatique (vulnérabilité immunitaire, perte de poids pour les bébés...), que sur le plan psychique (insécurité, angoisse, vécu d'abandon, dévalorisation de soi...).

La durée des placements s'est fortement allongée :

• Pour 10 enfants de la pouponnière orientés en 2018 la moyenne de placement est de 6,4 mois. A noter que pour l'un d'entre eux, accueilli à 11 mois, son accueil a duré 17 mois,

• 2 enfants accueillis en décembre 2017 à l'âge de 3 mois et d'1 an et demi sont encore présents dans notre établissement à ce jour,

• Pour 19 enfants de l'unité des 4/10 ans orientés en 2018 la moyenne de placement est de :

- 10 à 12 mois pour 8 d'entre eux, à noter que 4 enfants sont restés 19 mois,

- 12 à 15 mois pour 5 d'entre eux suite à une rupture de placement,

- 6 mois pour les 6 autres enfants.

Ce constat préoccupant nous a permis de proposer au Conseil Départemental un dispositif expérimental pour répondre à cette problématique en individualisant la prise en charge avec des assistants familiaux spécialisés, pour :

• Développer la capacité d'accueil de la Courte Echelle,

• Organiser des accueils relais pour nourrissons chez ces assistants familiaux quand le placement à la Courte Echelle perdure,

• Soutenir les assistants familiaux avec l'appui du plateau technique de l'établissement.

Les travaux de l'établissement réalisés en 2018 permettent d'intégrer les besoins matériels (bureau supplémentaire) et de mettre en œuvre ce dispositif.

L'enjeu est de lui permettre de :

• Faire l'expérience de sa continuité d'existence en l'autre (l'assistante familiale qui arrête l'accueil) et elle en lui, bien qu'ils ne partagent plus leur quotidien, de remémorer et d'évoquer des moments partagés réciproques, ne pas le laisser à sa culpabilité de ne pas avoir été « assez bon » pour être gardé,

• Se construire une profondeur psychique, et de rester en contact avec ce qu'il a vécu,

• Entendre, pour les plus jeunes dont le langage n'est pas acquis, la parole d'un tiers mettant des mots sur cette rupture. La psychologue de la Courte Echelle organise au moins trois rencontres en présence de l'enfant et de son assistante familiale, chez qui il a été placé, pour lui permettre de maintenir ses capacités à investir d'autres personnes et à se projeter vers l'avenir.

Ce constat préoccupant nous a permis de proposer au Département un dispositif expérimental pour répondre à cette problématique en individualisant la prise en charge avec des assistants familiaux, pour :

• Développer la capacité d'accueil de la Courte Echelle,

• **Organiser des accueils relais pour nourrissons** chez ces assistants familiaux quand le placement à la Courte Echelle perdure,»

• Soutenir ces assistants familiaux avec l'appui du plateau technique de l'établissement

Les travaux de l'établissement prévus en 2018 permettront d'intégrer les besoins matériels (bureau supplémentaire) et de mettre en œuvre ce dispositif.

Le résultat administratif 2018 présente un excédent de 130 357,34 € dont :

- **Un résultat d'activité de 120 602,34€ qui est notamment la conséquence de facturations à des départements extérieurs,**

- **La reprise de l'excédent N-2 d'un montant de 9 755€.**

Le résultat excédentaire de l'année 2014 d'un montant de 96 676€ a été affecté dans le cadre d'un plan pluriannuel de financement destiné à des travaux d'extension et de mise aux normes de l'établissement.

Ainsi, nous sollicitons une demande de report du solde de l'accordé 2018 pour les travaux soit un montant de 33 424 € et l'affectation de l'excédent 2018 en réserve de compensation pour le financement d'un plateau technique de soutien à une équipe d'assistants familiaux salariés du Conseil Départemental et dédiés à l'accueil d'urgence.

Contexte de l'année écoulée

Construire une pratique commune dans un nouveau service n'est pas chose aisée. Le service d'Accompagnement à Domicile des Espaces d'Avenir est né de différentes expériences, toutes essentiellement liées à la pratique en internat. Chacun des membres de l'équipe était issu de différents services de l'Association, foyer pour adolescents de 12-18 ans, Maison d'Enfants d'accueil d'urgence pour enfants de 0-10 ans, appartements éducatifs pour des jeunes adultes de 16-21 ans.

La mise en place de ce projet s'est faite parfois dans la douleur. Les deux premières années ont été marquées par des difficultés au sein de l'équipe éducative, et, aujourd'hui l'ensemble des éducateurs a été remplacé. L'équipe présente à ce jour est en adéquation avec le projet proposé et souhaite le promouvoir tout en développant ses propres compétences.

Notre projet a été construit avec un a priori très fort : la pratique éducative dans les situations nécessitant des mesures d'AED ou d'AEMO renforcées ne pouvait se suffire à elle-même. Parallèlement, nous avons constaté comme beaucoup de nos collègues l'incapacité des enfants et des familles que nous suivions à accéder aux soins psychologiques. Il nous apparaît donc fondamental de pouvoir mailler ces deux approches pour être le plus pertinent possible, le plus efficient. Pour favoriser un travail de distanciation avec les situations, nous avons également fait le choix de travailler à partir de binômes d'éducateurs. Nous constatons de jour en jour que le simple service ne se suffit pas à lui-même, et aujourd'hui un important travail de maillage est primordial avec les partenaires territoriaux que sont bien évidemment les acteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance et les Juges pour Enfants, mais également les services de psychiatrie (CMP adultes et enfants, pédopsychiatrie), les partenaires institutionnels (ITEP, Maison d'Enfants,...), l'Education Nationale...

Cette année, nous avons pu affiner nos observations quant aux familles suivies dans le dispositif. Nous avons affaire à de nombreuses problématiques enchevêtrées, telles que les problèmes psychiques et psychiatriques, les problématiques délinquantes, les problématiques de handicap, les dépendances à l'alcool ou aux drogues, les violences conjugales présentes ou passées. Ces observations viennent confirmer ce que nous avons pressenti. L'intervention ne peut être uniquement une intervention éducative. Si l'on souhaite accompagner au mieux ces enfants pris en charge, un travail sur le soin psychique des parents est nécessaire. Nous tentons pour cela de développer les suivis par la psychologue de notre service même si le temps de travail de celle-ci ne permet pas de couvrir toutes ces nécessités.

Les liens étroits avec les services psychiatriques de secteur sont nécessaires mais parfois les difficultés ou les procédures institutionnelles de ces services ne permettent pas le soin nécessaire.

Nous rencontrons une autre problématique importante : de nombreuses mères, seules ou vivant avec un compagnon qui n'est pas le père de l'enfant, sont en demande de placement pour leur enfant adolescent. En effet, celui-ci est désigné comme le mauvais qui doit être éloigné pour le bien être de la recomposition familiale ou des frères et sœurs plus jeunes, en particulier les enfants du nouveau couple. Il est très difficile dans ces situations d'arriver à briser ce système familial d'exclusion de l'enfant qui répond souvent par un comportement de défiance et de violence.

Il paraît important que ces mesures d'accompagnement à domicile soient proposées aux familles le plus tôt possible pour pouvoir enrayer ces mécanismes familiaux.

Cette année encore, face aux problématiques familiales repérées, nous avons fait le choix de ne pas limiter nos interventions aux recommandations du cahier des charges proposé par le Conseil Départemental à la naissance de ces mesures. En effet, notre service développe des mesures de niveau 2, 4 et des mesures CAMELEON. Si l'orientation des situations sur tel ou tel niveau d'intervention a pu être pensée dans les premiers temps, aujourd'hui les situations nous sont orientées sans forcément un diagnostic très développé et selon les places disponibles. Les mesures CAMELEON prennent quant à elles tout leur sens lorsqu'il s'agit de mesures suivies auparavant et pour lesquelles il semble qu'une diminution des interventions est nécessaire. Cependant, certaines nous sont orientées alors qu'aucune prise en charge n'a eu lieu auparavant.

Il nous semble donc nécessaire et important d'adapter la fréquence et l'intensité de nos interventions aux besoins des familles et des enfants et non au niveau défini à l'élaboration du PPE (Projet Personnalisé de l'Enfant) avant un véritable diagnostic.

Un des outils que nous avons élaboré et mis en place est le **séjour familial**.

Dans le cadre de vacances scolaires, il est proposé aux familles accompagnées de partir en séjour avec le service. L'encadrement est assuré par l'ensemble de l'équipe (éducateurs, psychologue et Chef de service), que ce soit dans une prise en charge organisée et formelle ou dans une présence rassurante suivant les besoins. Même si ce séjour est un temps de vacances pour les familles (certaines ne sont jamais parties en dehors du pays viennois), c'est un véritable temps de travail. Il n'est pas question ici d'offrir une colonie de vacances pour les familles mais bien de proposer une nouvelle forme de travail plus intensive que ce soit dans l'observation ou dans notre intervention directe.

Nous tenons à ce que chaque famille ait son indépendance aussi bien dans son logement que dans son organisation. Pour cela un des principes importants est la participation financière des familles (pour environ un tiers du prix du logement et du transport soit 100 €).

Nos premières expériences (plusieurs week-ends et deux séjours d'été d'une semaine à Chamrousse) nous ont confortés sur l'intérêt de cette formule de prise en charge.

Nous avons travaillé à formaliser cette expérience que nous avons pu partager lors d'un colloque à Lyon organisé par l'ADSPF en février intitulé :

« Familles, institutions en vrac... professionnels qui craquent ?? - Vivre et penser la rencontre ».

- **Activité**

Nombre de journées

Nous avons réalisé 15 910 journées pour un prévisionnel de 18 242, soit un taux d'occupation de 88%, sur l'ensemble des mesures d'AED et d'AEMO de niveau 2 et 4 et des mesures CAMELEON.

La sous-effectivité prend sa source principalement dans le fait que le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du territoire de l'Isère Rhodanienne s'est retrouvé dans une période de vacance de postes au niveau des responsables de service, ce qui n'a pas permis une orientation de nouvelles mesures pendant plusieurs mois.

C'est un total de 73 enfants de 50 familles que nous avons accompagnés en 2018.

- **Profil des jeunes**

Sexe

Sur les 73 enfants que nous avons accompagnés, 49 sont des garçons et 24 des filles.

Age

La moyenne d'âge des enfants est de 11 ans. Le plus jeune est entré dans le dispositif âgé de quelques semaines et la plus âgée à quelques jours de sa majorité.

Familles

Sur les 50 familles accompagnées cette année, nous pouvons repérer environ :

- 16 familles composées du père et de la mère de l'enfant ou des enfants suivis,
- 27 familles monoparentales :
 - o Dans 2 familles seulement, les pères sont seuls ; dans les deux situations, la mère a quitté le domicile en laissant les enfants au père,
 - 4 familles recomposées,
 - 3 tiers dignes de confiance :
 - o Un grand père dont la fille est dans le coma depuis plusieurs années,
 - o Une grand-mère dont la fille s'est suicidée pendant notre mesure,
 - o Une grand-mère dont la fille a été tuée par le compagnon.

Dans ces familles les situations sont souvent très complexes. En effet, de nombreuses problématiques se chevauchent (les chiffres sont approximatifs, les éléments n'étant pas tout le temps détectés) :

- Situation de handicap reconnu (5),
- Comportement délictueux (3),
- Dépendance à la drogue ou l'alcool (9),
- Problématique psychique ou psychiatrique (12),
- Violence conjugale présente ou passée.

Cette année, nous accompagnons par exemple une fratrie dont la mère a été assassinée par le compagnon au domicile et devant les enfants.

Nous accompagnons également un enfant dont la mère, suivie pour schizophrénie, s'est défenestrée au domicile de sa propre mère et en présence de celle-ci et de son fils.

Un autre, adolescent, est pris en charge par son grand-père depuis que sa mère s'est également défenestrée et est depuis dans le coma.

Ces observations montrent à quel point le partenariat avec les services de psychiatrie et de pédopsychiatrie est nécessaire et primordial.

Cela montre également que la seule intervention éducative dans ces familles est largement insuffisante.

Sorties du dispositif

22 sont sortis du dispositif en 2018 :

- 4 sont arrivés à la majorité,
- 11 ont bénéficié de fin de mesure (non renouvellement d'AED ou main levée de mesures d'AEMO),
- 7 ont fait l'objet de placements :

- o 4 petits de 0 à 12 ans, placés du fait de l'incapacité parentale à prendre en charge leur enfant dans toutes les dimensions de soin et de développement. Pour deux d'entre eux, le placement n'a pas été mis en œuvre du fait de la fuite de la mère dans un département du Sud de la France,
- o 3 adolescents face à des difficultés majeures de lien entre eux et leurs parents.

Situation et orientation des enfants

Un territoire étendu

Nous intervenons sur toute l'Isère Rhodanienne. Pour cela nous avons fait le choix d'avoir des locaux à la fois à Pont-Evêque et au Péage-de-Roussillon.

Nous intervenons également sur le territoire de Bièvre Valloire pour trois mesures Caméléon, nous utilisons dans ce cas les locaux de la Maison du Territoire de Beaurepaire.

Une situation nous est également exceptionnellement confiée sur le territoire d'Heyrieux.

Le territoire d'intervention ainsi que le choix que nous avons fait de développer un accompagnement au maximum au sein du foyer de vie du jeune dont l'accompagnement nous est confié, amènent les éducateurs à de nombreux déplacements.

Le local du Péage-de-Roussillon est mutualisé avec d'autres services de l'Association que sont la Maison Des Adolescents et Trait d'Union. Cette mutualisation permet non seulement une économie au niveau financier pour l'Association mais également une vision plus transversale des différents modes d'intervention de l'Association pour le public.

Moyens mis en oeuvre

• Modes de prise en charge

L'équipe se compose de trois binômes éducatifs (6 ETP), d'une psychologue (0.46 ETP), d'un Chef de service (0.5 ETP), d'une secrétaire comptable (0.25 ETP) et d'un Directeur. Une éducatrice supplémentaire (1 ETP) a été embauchée en 2017 dans le cadre de l'extension du service avec les mesures CAMELEON.

Chaque binôme est référent de mesures aussi bien de niveau 2 ou 4 (AED ou AEMO), voire CAMELEON. Le principe fort de ce projet est de remettre les parents à une place de responsables vis-à-vis de leurs enfants.

Pour cela, l'idée principale est de se situer dans un accompagnement, une co-construction de leur place et surtout d'éviter la substitution parentale. En effet, que ce soit par la culture des éducateurs, les habitudes des partenaires ou l'histoire des familles, tout tend à nous amener « à faire » à la place des parents.

Nous avons donc pour principes de :

- Ne pas **Faire à la place** des parents,
- Demander l'autorisation aux parents ou tout au moins de les prévenir avant tout contact avec les partenaires extérieurs,
- Amener au maximum les parents à prendre les rendez-vous pour leurs enfants,
- Amener les parents à assurer les rendez-vous pour leurs enfants, quitte à refuser de nous rendre à un rendez-vous si les parents ne sont pas présents,
- D'être en contact régulier avec les parents même pour de grands adolescents, temps formels ou non (rencontre lors des prises en charge des enfants, entretiens, activités,...),
- Mettre au travail les parents à propos de leur parentalité : travailler sur le cadre, le rythme, les réponses parentales pour qu'elles soient le plus adaptées aux besoins des enfants,
- Travailler avec les parents le cas échéant sur l'accès aux soins psychiques pour eux-mêmes,
- Soutenir les parents dans leur place vis-à-vis de l'enfant, mais également dans leur place sociale (emploi, soin, ...),
- Travailler avec les parents la question budgétaire pour les faire sortir d'une logique de prise en charge globale et d'assistantat.

Pour cela nous avons mis en place :

✓ Le choix de doubles références éducatives.

En effet, les effets d'une relation éducative avec une famille sont complexes et il nous semble primordial de ne pas rester seul dans ces situations.

✓ Un entretien d'accueil important pour que les familles puissent expliquer ou montrer leurs difficultés, présence d'un éducateur (ou du binôme éducatif), de la psychologue et du Chef de service au moment de cet entretien familial. Le passage de relai avec les services ayant connu la famille se fait ensuite sur un autre temps.

✓ Le choix d'un travail régulier en binôme psychologue/éducateur.

Notre expérience montre que le travail éducatif atteint vite ses limites ou sombre vite dans « les leçons de bonnes pratiques parentales ». Elle montre également la difficulté pour les enfants, adolescents ou famille de se rendre et d'être en lien avec un(e) psychologue. C'est pourquoi nous avons choisi de permettre à ces professionnels de travailler ensemble. La psychologue est moins étrangère pour les familles, elle peut s'appuyer sur la relation éducative créée par l'éducateur, figure connue et rassurante avec les membres de la famille pour aborder des questions plus souffrantes.

C'est elle aussi qui est en lien avec les services de soins psychiques et psychiatriques du secteur.

✓ Le choix de proposer un travail collectif avec les familles.

Ateliers, repas,... nous avons ainsi organisé plusieurs séjours familiaux avec certaines familles à la montagne, ce qui a pu amener un nombre d'informations inestimables par la richesse de l'observation.

✓ La prise en charge des parents autant que des enfants. Temps d'échange, entretiens avec la psychologue, soutien dans des démarches de recherche d'emploi, de soins...

• En 2019, nous prévoyons de :

✓ Formaliser notre pratique tout en continuant à l'affiner par :

- o Une évaluation interne continue à mettre en place,
- o L'évaluation externe à réaliser,
- o La formalisation de procédures de prise en charge des familles,

✓ Développer encore les compétences de ce service.

Pour cela nous avons mis en place en 2017 une formation adaptée aux besoins de l'équipe avec M. CICCONE et nous travaillons pour une formation avec Mme BONNEVILLE-BARUCHEL et M. BERGER,

✓ Développer le travail en partenariat sur les secteurs géographiques concernés, en particulier avec les services de psychiatrie et pédopsychiatrie,

✓ Développer la dimension de diagnostic des capacités et compétences parentales,

✓ Développer notre travail autour des séjours familiaux.

Le résultat de l'activité 2018 présente un excédent de 81 767 €.

Ce résultat excédentaire est ramené à 62 682,25 € avec la reprise du déficit de l'année N-2.

Le taux d'occupation s'élève à 87,22 % avec 15 910 journées réalisées contre 18 242 journées budgétées.

Le ratio entre les charges réalisées et les produits s'élève à 88,34 %.

Le taux d'occupation n'a pas été atteint mais l'Etablissement a maîtrisé ces charges dans la même ampleur.

Nous proposons au Conseil Départemental l'affectation de ce résultat soit à la mise en oeuvre pour une année supplémentaire de 12 mesures CAMELEON à compter du 1er janvier 2020 soit au financement de l'expérimentation d'un Centre Parental sur le Territoire de l'Isère Rhodanienne.

Le Service Éducatif

Contexte de l'année écoulée

L'année 2017 avait été marquée au niveau national et départemental par l'arrivée massive de Mineurs Non Accompagnés sur le territoire. Dans le lien qui nous unit au Conseil Départemental, nous avons proposé un accueil spécifique de Mineurs Non Accompagnés (MNA) en appui sur notre pratique reconnue de prise en charge d'adolescents et de jeunes majeurs en appartements éducatifs.

Le 1er janvier 2018, douze places spécifiques pour des MNA ont été créées au sein du Service Educatif.

Le 1er juin 2018, ce sont six places supplémentaires qui ont vu le jour.

Cette augmentation de places a été l'objet de nombreux changements. Elle a permis une augmentation du nombre de postes éducatifs mais a surtout permis de repenser la manière de travailler du Service Educatif.

Le service a ainsi vu sa capacité passer de 12 à 30 places, pendant que son équipe éducative passait de 3.5 à 5.5 postes éducatifs et un renforcement du poste de psychologue de 0,10 ETP pour porter son intervention à 0,26 ETP.

Le choix associatif est très clair, les jeunes Mineurs Non Accompagnés ont droit à la même prise en charge que tous les jeunes accueillis jusqu'alors au Service Educatif.

Devant l'urgence, les premiers MNA ont été accueillis dans des appartements collectifs en chambres doubles. Cette question des chambres doubles posait deux problèmes. Une contradiction avec notre projet de service et la charte des droits des personnes accueillies prônant un espace d'intimité personnelle, et surtout une prise en charge différenciée entre les Mineurs Non Accompagnés et les jeunes de la Protection de l'Enfance non MNA. Cette différence de traitement amenait une véritable question autour de la discrimination. Nous œuvrons donc pour un traitement identique pour chaque jeune, à savoir une chambre individuelle par jeune accueilli.

Ce mouvement se fait parallèlement à un projet de déménagement du Service Educatif afin de sortir d'un quartier insécurisant pour un rapprochement au centre-ville de Vienne. Pour ce faire, nous abandonnons certains appartements individuels pour favoriser des appartements collectifs dans un souci de maîtrise des coûts.

Cette augmentation d'effectif a entraîné une baisse du ratio éducateur/jeune. Cependant, nous avons travaillé à améliorer notre prise en charge. Par exemple, auparavant, les jeunes venaient au service lorsqu'ils le voulaient et pouvaient passer de longs moments dans le bureau auprès des éducateurs. Aujourd'hui, le travail se fait beaucoup plus par rendez-vous. Les moments collectifs tels que des goûters ou repas se font plus rares du fait des infrastructures qui ne sont plus adaptées.

L'équipe éducative a dû développer des compétences spécifiques sur le droit des Mineurs Non Accompagnés et a ainsi créé des liens partenariaux avec la Sous-préfecture de Vienne, les services de la DIRECCTE,... Elle accompagne les jeunes dans toutes les démarches concernant leur situation administrative, avec entre autre de nombreux voyages à Paris auprès des ambassades.

Au niveau de l'effectif de l'équipe éducative :

- Un éducateur spécialisé embauché en 2016, et en arrêt maladie depuis septembre 2017 a démissionné en 2018. Il a été remplacé par une éducatrice spécialisée en CDI,

- Une monitrice éducatrice a démissionné pour des raisons de réorientation professionnelle, et a été remplacée par une éducatrice spécialisée,

- Une éducatrice spécialisée, dans l'association depuis 2013, est en congé maternité,

- Deux postes ont été créés sur l'extension du service. L'un a été pourvu fin 2017 pour préparer l'arrivée de ces jeunes supplémentaires, le second l'a été par une éducatrice spécialisée arrivée en juin 2018.

L'équipe a ainsi considérablement changé cette année 2018. Elle s'est saisie aisément du projet de service pour l'adapter à l'extension de sa capacité et s'engage pleinement dans la mise en réflexion et en travail des préconisations issues des résultats de l'Evaluation Externe dont le rapport a été présenté en février 2018.

Il est toutefois à noter la difficulté d'embaucher du personnel qualifié sur le secteur géographique depuis quelques années. Chaque offre d'emploi proposée fait l'objet d'une dizaine de candidatures environ dont seulement deux ou trois sont sérieuses et peuvent réellement être prises en compte.

• **Activité**

Nombre de journées

En 2018, nous avons réalisé 8 034 journées. Sur l'année, 8 739 journées étaient attendues.

La montée en charge de l'activité concernant les MNA a été plus lente que prévue, à la fois du fait des travaux à réaliser dans les appartements d'accueil, mais également du fait parfois du manque de lisibilité sur l'organisation des orientations des jeunes dans notre service.

Nous avons ainsi réalisé 4023 journées sur les 4539 prévues pour les jeunes Mineurs Non Accompagnés.

Concernant les places non fléchées MNA, c'est un important turn-over qui a eu lieu cette année et qui a amené une certaine vacance des places (dix-huit jeunes suivis dans l'année).

De plus, dans l'objectif de rapprocher le service du centre-ville

de Vienne, certains appartements de jeunes sortants n'ont pas été réattribués en attente d'une dédite, essentiellement des appartements de type studio. En effet, les jeunes qui arrivent au service logent d'abord dans des appartements collectifs avant de pouvoir, plus tard dans leur projet, éventuellement intégrer un logement seul.

Nous avons réalisé 4 011 journées sur les 4 200 prévues pour ces jeunes.

Types de mesures

Durant l'année, nous avons accompagné 39 jeunes dans le cadre d'un hébergement au Service :

- 21 de ces 39 jeunes sont arrivés en tant que Mineurs Non Accompagnés,

- 32 de ces 39 jeunes sont arrivés mineurs au service, les autres arrivant quelques semaines après leur majorité. 13 de ces jeunes étaient en contrat Jeune Majeur durant l'année 2018.

La totalité de ces jeunes bénéficient de mesures du Conseil Départemental de l'Isère.

Nous travaillons avec l'ensemble des territoires de l'Isère. Cependant, au-delà des 20 MNA dépendant directement du service MNA de Grenoble, la majorité vient du territoire de l'Isère Rhodanienne (13). Les autres territoires représentés sont Vizille (1), Beaurepaire (2) et Bourgoin-Jallieu (2).

En lien avec le service des Espaces d'Avenir, nous avons été amenés à héberger pendant quelques nuits un jeune dans le cadre de la gestion de crise familiale. Ce jeune a ensuite été confié à un membre de sa famille en qualité de tiers digne de confiance, puis a intégré le Service Educatif à ses 16 ans.

Durée de prise en charge

- 10 jeunes sont sortis du Service Educatif en 2018, et vingt-six sont entrés.

- Le turn-over a été important cette année.

- De nombreux jeunes présents étaient arrivés en 2016 et sont sortis en 2018.

- La durée moyenne des séjours des jeunes sortis en 2018 du Service Educatif est d'environ dix-huit mois contre vingt-quatre en 2017, quinze en 2016, seize en 2015, dix-neuf en 2014, quinze en 2013 et vingt-sept en 2012.

- Un des jeunes sortis n'est resté qu'une semaine dans notre service. En effet, un jeune MNA hébergé à Grenoble était en stage chez un patron à Vienne dans l'espoir de signer un contrat d'apprentissage. Nous l'avons ainsi accueilli en lien avec son établissement d'origine pour favoriser ce projet. Il s'avère que le patron n'a pas souhaité conclure ce contrat.

Nous avons proposé cette solution temporaire à un autre jeune MNA, qui a ensuite intégré le service.

Lorsqu'une place est disponible nous favorisons ce genre de demande qui permet à certains jeunes de s'essayer à un hébergement en semi autonomie et se projeter sur un tel placement.

• **Profil des jeunes**

Sexe

Au cours de l'année 2018, nous avons accompagné 39 jeunes dont 32 garçons et 7 filles.

Il est à noter que l'ensemble des jeunes MNA qui nous sont confiés sont de sexe masculin. Les 7 filles sont prises en charge sur les places « classiques » de la Protection de l'Enfance, pour 11 garçons cette année.

Sur ces places, nous essayons de garder un équilibre entre les filles et les garçons pour une meilleure gestion des appartements collectifs.

Age

Les jeunes entrés au service durant l'année 2018 avaient entre 16 ans et 10 jours et 18 ans et 11 jours.

3 jeunes MNA sont arrivés juste avant 16 ans.

13 jeunes étaient en contrat Jeune Majeur cette année.

Les contrats Jeunes Majeurs correspondent essentiellement à plusieurs publics :

- Des jeunes placés très tardivement après des mesures d'AEMO ou d'AEMO Renforcé,
- Des jeunes sur un versant handicap avec un travail sur la reconnaissance de handicap et une recherche de solution adaptée pour la sortie du dispositif ASE,
- Des jeunes ayant eu un parcours ASE long sans aucun soutien familial,
- Certains MNA en attente de réponse administrative.

Situation et orientation des jeunes

▪ Origine du placement

Les origines des placements sont diverses :

- 21 MNA arrivant de familles d'accueil de l'ADATE et des établissements publics du département,
- 2 jeunes arrivant de leur famille, suivis par un service d'AEMO Renforcé,
- 2 jeunes venant de leur famille et en rupture au moment de la majorité,
- 1 jeune fille de 16 ans et demi en fugue du domicile maternel,
- 1 jeune sortant de MECS, en rupture avec le système classique de la maison d'enfants.

▪ Motif du placement

La problématique de chaque jeune présente souvent plusieurs aspects.

De nombreux jeunes sont aujourd'hui au carrefour entre des problèmes d'insertion, de délinquance et des problèmes psychiques, voire psychiatriques. Le point commun est surtout une histoire familiale compliquée et des liens perturbés à ce moment de l'adolescence. Dans le cadre des projets personnalisés élaborés par l'équipe éducative, ils sont pris en charge en s'appuyant pour certains sur des partenaires extérieurs.

Concernant les jeunes Mineurs Non Accompagnés, le motif du placement est bien sûr la minorité et l'isolement. Nous pouvons ensuite repérer chez chacun des problématiques particulières en fonction de leur vécu.

▪ Scolarité et orientation professionnelle

La scolarité est parfois compliquée pour les jeunes que nous recevons. En effet, les jeunes de seize ans, hors obligation scolaire, et n'ayant pu construire un projet dans les établissements les hébergeant précédemment, ont souvent une période longue sans occupation. Le décalage avec les établissements scolaires est très important, l'arrivée dans le monde de l'emploi est souvent impossible à cet âge-là, même l'apprentissage leur est difficile d'accès.

Pour ces jeunes, nous constatons que des projets peuvent se construire après de longs mois de prises en charge en lien avec l'accompagnement proposé au Service.

Cette situation implique un partenariat important avec les structures comme la Mission Locale et le Pôle Emploi.

L'ouverture de sessions de la Garantie Jeunes pour des mineurs a permis à deux jeunes accueillis d'accéder à cette formation. Après deux années où certains de nos jeunes ont eu accès à ce dispositif, il nous paraît important de signaler la difficulté que cela représente. En effet, ce dispositif donne aux jeunes un statut et un revenu, contre un investissement minime. La contrainte qui leur est fixée dans ce dispositif est minimale avec une exigence de dix jours de stage par mois. Beaucoup de ces jeunes mineurs de la Garantie Jeunes se satisfont de ces dix jours de stage qui leur permettent de toucher l'équivalent du RSA, et il nous est difficile de leur demander d'en faire plus.

▪ Orientation en fin de prise en charge

Durant l'année 2018, 10 jeunes ont quitté le Service Educatif :

- Comme dit plus haut, 1 jeune MNA est venu au service pour un stage d'une semaine chez un employeur,
- 4 jeunes sont sortis de façon très positive avec un emploi et un appartement (dont un MNA avec un contrat d'apprentissage et il est en FJT à Vienne),
- 2 sont retournés en famille devant la difficulté à s'inscrire socialement dans l'emploi et à s'autonomiser,

- 1 jeune fille en difficulté sur la question de la pérennité de l'emploi est sortie du dispositif pour intégrer un appartement en lien avec un suivi par le CLAJ de Vienne et par RIVAHJ,

- 1 jeune MNA, n'ayant pas obtenu de régularisation a été orienté vers une association de bénévoles,

- 1 jeune, suivie par l'ASE depuis de nombreuses années, en grande difficulté dans les structures collectives et qui avait intégré notre service à 15 ans, est partie dans un centre maternel à 17 ans et demi.

• Perspectives

En 2019, nous prévoyons de :

► Réécrire le projet d'établissement du Service Educatif, l'existant datant de 2011,

► Continuer le changement de localisation du Service Educatif. En effet, le bureau des éducateurs et les appartements des jeunes sont situés dans un quartier de Vienne marqué par la délinquance et de nombreux problèmes d'économie parallèle et illégale.

Il est difficile de travailler la question du rapport à la loi de certains jeunes alors que les trafics se déroulent devant leur porte ou leurs fenêtres. Le service est touché par différents actes d'incivilité ou de délinquance (intrusion de jeunes dans les appartements, insultes voire menaces envers certains éducateurs, cambriolage des bureaux, dégradation du véhicule,...).

Il est difficile de motiver certains jeunes à se mettre en mouvement alors que de nombreux jeunes adultes traînent toute la journée devant le service. Comment favoriser la citoyenneté et le civisme alors que certains de nos jeunes préfèrent « s'affilier » à cette population pour être sûr de ne pas être inquiétés.

Mais également, comment travailler la question de leur peur interne provenant de leur histoire qui est notre mission première alors même qu'elle se confond avec une peur réelle de l'intrusion de l'extérieur dans leur lieu de vie ?

Cette démarche de déménagement du Service a débuté en cette fin d'année 2017 avec l'achat de nouveaux appartements pour l'accueil de MNA au centre-ville de Vienne, elle s'est poursuivie en 2018 et nous espérons la terminer en 2019.

► Formaliser les changements dans notre prise en charge auprès des jeunes. En effet, le développement du service et l'augmentation du nombre de jeunes nous amènent à travailler différemment.

Le résultat de l'activité 2018 présente un excédent de 42 702 €. Avec la reprise des excédents des deux derniers exercices d'un montant de 49 876,03 €, l'excédent s'élève à 92 578,57 €.

Le taux d'occupation s'élève à 91,93 %. 8034 journées ont été réalisées pour 8739 budgétées.

L'excédent s'explique aussi par des remplacements non pourvus au cours de l'année. Nous demandons l'affectation de cet excédent afin d'accompagner l'Association dans le déménagement déjà entamé des appartements et du bureau du Service Educatif qui devrait suivre très rapidement.



La Maison des Adolescents

La Maison Des Adolescents du bassin de l'Isère Rhodanienne est co-portée par l'Association Œuvre de Saint Joseph (OSJ) depuis 2008 et l'Etablissement de Santé Mentale des Portes de l'Isère (ESMPI) de Bourgoin-Jallieu (depuis le 1er Janvier 2017).

Le Comité Partenarial composé d'organismes partenaires se réunit plusieurs fois par an. Les membres de ce comité apportent leur contribution aux réflexions et au fonctionnement de la Maison Des Adolescents. En 2018, 4 rencontres ont eu lieu dans ce cadre-là.

Les collectivités territoriales sont présentes au sein du Comité Partenarial et participent de ce fait lors des réunions à la validation des axes stratégiques définis dans ce cadre. A l'exception des cantons d'Heyrieux et de Saint-Jean-de-Bournay.

La MDA.IR dispose d'un Chef de service dont le temps de travail se répartit de la façon suivante : 0,5 ETP cadre hiérarchique pour l'accueil généraliste (OSJ, financement Conseil Départemental de l'Isère) et 0,5 ETP de coordination de l'activité Réseau qui fait partie intégrante de la Mission des MDA à destination des professionnels de l'Isère Rhodanienne.

La coordinatrice, Florence ROCHET occupe ce poste depuis le 5 Septembre 2016.

La MDA accueille des jeunes de 12 à 21 ans.

L'accueil physique et téléphonique est réalisé par les différents professionnels en fonction de leur présence et de leur disponibilité. Sur son temps de présence, la secrétaire chargée d'accueil répond au téléphone, complète la base de données et organise les prises de rendez-vous. La journée du mercredi est privilégiée pour l'ouverture du service au public afin de répondre au plus près des besoins.

Cette question de la première demande fait l'objet d'un soin particulier de la part de l'équipe pluridisciplinaire. La réception des appels se fait prioritairement par la secrétaire chargée d'accueil mais chaque professionnel peut être amené à répondre en fonction de sa disponibilité : les nouvelles demandes nécessitent une écoute attentive de la situation et donc du temps afin que tout se passe dans de bonnes conditions.

Ce premier accueil vise l'écoute de la préoccupation, telle qu'elle est formulée par la personne, qu'il s'agisse de l'adolescent lui-même ou de sa famille. Il permet aussi de l'informer sur le cadre de l'accueil proposé et de recueillir des informations utiles à l'évaluation de la situation. Cependant, son objectif principal est de nouer un lien relationnel entre l'accueillant et l'usager.

A l'issue de ce premier accueil, il est indiqué aux personnes que la demande fera l'objet d'une concertation en équipe et d'une reprise de contact par la MDA (principalement la secrétaire chargée d'accueil) pour restituer la position de l'équipe et proposer un rendez-vous, selon les modalités définies. Cette concertation en équipe a lieu le mardi matin. Elle vise l'analyse de la demande et s'appuie sur une réflexion partagée pluridisciplinaire. Elle aboutit toujours à la proposition d'une réponse, qu'il s'agisse d'un suivi engagé à la MDA ou d'un relais vers un professionnel extérieur appartenant au Réseau, sachant qu'il est très rare d'effectuer une orientation sans proposer un premier accueil.

❖ **Nombre de nouvelles demandes adressées à la MDA sur l'année 2018 (pour des adolescents jusque là inconnus de la MDA) : 231**

- Par téléphone : **205**

- Venues spontanées à la MDA : **24**

- Autres : **2** par mail

Il est nécessaire de préciser que cet accueil spontané peut se faire exclusivement sur le territoire où la secrétaire chargée d'accueil est en poste. Pour les autres territoires, les accueils physiques dépendent de la présence ou non des professionnels, sachant que les professionnels sont présents en fonction de leurs rendez-vous. Cet état de fait explique le nombre de sollicitations téléphoniques.

Nous pouvons constater que les professionnels conseillent aux familles de s'adresser à la MDA à hauteur de 65%, ce qui révèle l'importance de communiquer vers l'extérieur.

Sur les **231** nouvelles demandes, **152** ont eu connaissance de la MDA par un professionnel, **68** personnes par le bouche-à-oreille et **11** personnes via le site internet et les médias.

Nous constatons encore cette année que les professionnels partenaires sont la première source d'orientation des jeunes et des familles à la Maison Des Adolescents. Le travail partenarial reste primordial d'où nécessité d'entretenir le réseau et de ne cesser de le développer.

Après une sollicitation, généralement téléphonique, d'un adolescent ou de sa famille, au cours de laquelle des éléments de la situation sont recueillis, l'équipe se concerta pour proposer une réponse à l'adolescent et/ou sa famille. Un premier entretien est généralement proposé dans une forme adaptée à la demande et à l'évaluation initiale de celle-ci.

Les premiers entretiens d'accueil sont proposés de manière privilégiée, par un travailleur social afin d'évaluer globalement la situation mais la dégradation des situations nous amène à proposer également un premier accueil en binôme (travailleur social et psychologue) ce qui permet de recevoir l'adolescent et sa famille. Cette double écoute favorise la compréhension des enjeux auxquels doit faire face cette famille.

Le passage de relai vers un psychologue n'est pas systématique, il est préparé en équipe comme un relai passé « en interne », avec le même soin que celui qui est accordé lorsqu'il s'agit d'un relai « externe ». Il est à noter que la question de la souffrance psychique est de plus en plus présente.

Les modalités de ce premier entretien peuvent varier :

- **Entretiens conduits par un travailleur social,**

(éducateur spécialisé ou assistant de service social) pouvant se dérouler en individuel avec l'adolescent, un parent ou la famille,

- **Entretiens conduits par un binôme,** un travailleur social et un psychologue plus généralement avec l'adolescent et un de ses parents ou les deux.

D'autres modalités sont aussi envisageables telles qu'un accompagnement socio-éducatif dans des démarches (inscriptions...) ou à partir de médiations éducatives (proposition de groupes proposés à la MDA ou avec d'autres partenaires).

Les entretiens proposés ont pour objectif de faire le point sur la situation globale, d'apporter une écoute, un soutien, un éclairage professionnel ou de préparer un relai vers un service partenaire si nous évaluons que la situation le nécessite.

Ces accueils ne sont pas limités dans le temps. Ils se proposent d'être un « SAS » où la personne peut trouver un accueil, ainsi qu'un appui ou un relais. L'équipe veille à s'adapter au rythme des usagers et à proposer un accompagnement qui se veut souple pour permettre à l'usager d'évoquer ses difficultés, en prenant en compte sa temporalité.

Nous pouvons dire que, pour la file active en 2018, qui est de **458, 1157 entretiens ont été proposés, 691** à des adolescents venus seuls, **430** à la famille et **51** à des parents venus seuls.

Pour une même situation, il peut y avoir une alternance entre des entretiens proposés à l'adolescent seul, des entretiens proposés au(x) parent(s) sans l'adolescent ou encore à la famille.

Il est rare qu'un adolescent soit reçu seul sans que jamais ne soient rencontrés ses parents, cette approche d'entretien de l'adolescent avec ses parents est privilégiée dans les modalités d'accueil proposées.

Le(s) parent(s) peut (peuvent) être reçu(s) sans que jamais l'adolescent concerné ne franchisse les portes de la Maison Des Adolescents.

74 % des rendez-vous (RDV) sont proposés dans un délai variant de 1 à 3 semaines.

Nous remarquons que le premier RDV est fixé dans les quinze jours. Cette donnée n'est pas représentative de notre réactivité. En effet, nous proposons principalement un premier RDV dans la quinzaine mais cette offre ne trouve pas un écho favorable auprès des usagers, en raison de leurs contraintes personnelles refusent ce premier RDV et nous amènent ainsi à différer notre réponse qui a des effets sur le délai.

La liste d'attente sur le territoire du Péage-de-Roussillon qui était en cours jusqu'au printemps 2018 a été résorbée. Pour autant nous sommes toujours en attente de l'aménagement d'une troisième salle qui impacte la possibilité de renforcer par des moyens humains en interne. La complexité des situations, la difficulté à orienter vers le soin sont autant d'éléments à prendre en compte. Il est à noter que nous avons eu deux congés maladie de deux mois chacun pour chacun des travailleurs sociaux que nous n'avons pas pu remplacer (arrêts de courte durée successifs).

Nous pouvons observer que le flux des demandes est comme les années précédentes relié au calendrier scolaire. Les mois de janvier, mars, mai et novembre sont plus denses et correspondent à des périodes où la question scolaire peut être centrale pour les adolescents et leur famille.

La tendance estivale se confirme. L'été 2018 a été particulièrement calme, la période de vacances scolaires est à relier à cette diminution des demandes. On constate une absence quasi-totale au mois d'août : constat partagé avec plusieurs partenaires du territoire (PAEJ, centres sociaux, Mission Locale, prévention spécialisée).

L'activité d'accueil est variable au cours de l'année. Au-delà des variations mensuelles illustrées ci-dessus, le rythme scolaire semble déterminer le volume de sollicitations.

Les périodes qui précèdent les vacances scolaires et a fortiori les périodes de conseils de classe génèrent un afflux de nouvelles demandes. Celles-ci sont moindres pendant les périodes de vacances scolaires, ce qui, en théorie permet en partie d'absorber l'afflux récent de situations.

Pour l'année 2018, nous obtenons une moyenne de 19,25 nouvelles situations par mois.

Mission-clé du service d'accueil généraliste, **l'orientation résulte d'un travail d'évaluation permis par l'accueil et l'écoute** des adolescents et de leurs familles dans le respect de leur temporalité. Ces derniers s'adressent à la Maison Des Adolescents avec une préoccupation qu'il s'agit d'évaluer.

Revêtant certes une dimension technique, ce travail s'appuie d'abord sur une rencontre et une relation intersubjective. Partant de ce postulat clinique, l'orientation ne peut se contenter d'être indicative mais doit être construite pour qu'elle se traduise par un passage de relai que l'adolescent peut investir.

Ce travail d'orientation s'appuie aussi sur l'application du principe de non-substitution du service d'accueil généraliste aux autres services de droit commun. Notre action, en ce sens s'appuie sur le réseau de professionnels et sur notre connaissance de leurs compétences respectives.

Les partenariats établis avec les Services Hospitaliers et ceux du Conseil Départemental (polyvalence de secteur et Aide Sociale à l'Enfance) **témoignent de la complémentarité des dispositifs.** Cependant, l'inégalité de l'offre institutionnelle et la saturation des dispositifs de soins selon les territoires rendent les possibilités de relais parfois très complexes, notamment dans les territoires qui cumulent sous-équipements institutionnels et précarités. Certains accueils s'inscrivent dans la durée faute de trouver des orientations favorables dans des délais raisonnables. Malgré la vigilance de l'équipe, nous avons quelques accompagnements où nous maintenons une veille dans l'attente que l'orientation se concrétise. Cet état de fait

a des effets sur la durée de quelques accueils. A cela s'ajoute la difficulté de mobilité de certaines familles, ce qui ne favorise pas l'orientation vers le soin. Nous avons un territoire qui se trouve à 30 kms du CMPE/A de rattachement mais également d'un lieu d'hospitalisation.

Il est important de préciser que dans le cadre des accueils en cours, nous orientons aussi vers des partenaires en rapport à des questions précises qui nécessitent une complémentarité. Ces orientations ne sont pas comptabilisées. Il nous arrive donc d'orienter et de poursuivre un accompagnement en parallèle. Cette démarche vise une prise en charge globale (ceci est décidé en concertation interne et en lien avec les partenaires).

Le nombre d'orientation vers des dispositifs externes est stable cette année, même si d'autres situations en cours nécessiteraient des orientations vers le soin. La pédopsychiatrie est portée par l'hôpital de Bourgoin-Jallieu, la distance géographique est un frein notable pour des familles qui refusent nos orientations. La carence de médecins psychiatres et pédopsychiatres rend difficile l'accès aux soins sur le territoire. De ce fait nous poursuivons en termes de prévention l'accompagnement de certaines situations dans l'attente qu'une orientation puisse être effective en mettant en place des RDV ponctuels pour permettre une veille sur des situations que nous évaluons fragiles et sans solution.

Il est intéressant d'observer le nombre de dossiers archivés au cours de l'année. L'équipe est soucieuse de répondre à la mission et porte une vigilance à la durée des accueils dans un cadre de libre adhésion et de non substitution. Nous avons archivé 70% de la file active. Le taux d'archivage est stable comparativement à l'année précédente. Au cours de cette année il est à noter que nous avons comptabilisé 91 re-sollicitations, c'est-à-dire, que des jeunes et/ou leur famille nous recontactent avec une nouvelle demande ou parce que l'orientation proposée n'a pas abouti.

Il est nécessaire de garder une vigilance sur ces deux dimensions afin de préserver une souplesse certaine dans l'accueil des nouvelles situations. Mais il est impératif de prendre en compte aussi le contexte local et ainsi la carence en termes de soin. Les MDA s'appuient sur un cahier des charges mais prennent en compte le contexte local en termes de besoins.

File Active	458
Nouvelles situations	231
Accueils avant 2018	136
Re-sollicitation en 2018 par des jeunes connus	91

Pour l'année 2018, **91 situations de l'ensemble de la file active sont des jeunes qui ont déjà eu un parcours antérieur au sein de la MDA-IR** et qui sollicitent de nouveau le dispositif pour une nouvelle demande ou suite à une orientation qui n'a pas abouti.

Cette donnée est très intéressante puisque cela témoigne d'aller-et-retour des jeunes au cours de la période 12-21 ans et de la connaissance du dispositif.

Sur **1157 entretiens proposés en 2018, 300** ont été réalisés en binôme, ce qui représente 26% de la totalité des entretiens.

Ces entretiens s'adressent à un adolescent et à ses parents. Selon la situation familiale, nous pouvons recevoir l'adolescent avec chacun de ses parents si ceux-ci n'acceptent pas de venir ensemble.

Les entretiens en binôme offrent la richesse de l'évaluation pluridisciplinaire de la situation.

Ils permettent aussi de contenir certains entretiens, familiaux notamment, qui peuvent être tendus, voire explosifs. Aussi, en écho aux problématiques individuelles et familiales, une situation d'entretien avec deux professionnels offre aux usagers une occasion de mettre en scène, de rejouer et de travailler les modalités de liens propres à leur famille.

Cette configuration d'entretien est très pertinente face à l'augmentation des situations qui cumulent des difficultés multiples (sociales, psychiques, familiales...).

Enfin, nous pouvons préciser que sur la totalité des entretiens réalisés en 2018, 40,5 % sont menés auprès des adolescents, 36 % sont des entretiens familiaux et 4,50 % sont à destination des parents seuls. Les entretiens familiaux sont en augmentation mais correspondent au besoin d'accompagner l'adolescent dans son contexte affectif et familial. La demande est souvent centrée sur la problématique « adolescente » qui est un reflet du fonctionnement familial et de ses enjeux. Ainsi l'hypothèse que l'adolescent « amène » ses parents se confirme et prend tout son sens dans le soutien qui peut être proposé.

Parmi les actions collectives, nous pouvons distinguer les actions mises en place en interne ou en externe avec les seuls professionnels de la MDA ou avec des partenaires d'autres institutions. Ces actions peuvent être ponctuelles ou régulières. Pour exemple, les actions collectives suivantes peuvent être présentées :

→ Action « Improvisation théâtrale »

(Mise en place sur l'année scolaire 2017/2018)

A destination d'élèves de 5ème et 4ème en risque de décrochage et repérés par l'équipe d'enseignants du collège Frédéric Mistral à Saint-Maurice-l'Exil. Cet atelier est proposé aux élèves et parents dans un cadre de libre adhésion. Nous avons co-animé avec l'infirmière scolaire deux sessions de 5 séances d'1h30. Ce temps permet aux 10 élèves concernés de mettre en scène leurs difficultés en valorisant leurs ressources propres. La question du groupe permet un étayage et un soutien mutuel entre pairs sur la question de leur bien-être au collège.

→ Action avec le Centre Social de Beaurepaire :

(Remise en place d'action bien antérieure)

Deux séances se sont organisées en co-animation avec une animatrice à destination de deux groupes d'adolescents de 7/8. Ces temps ont permis une présentation du dispositif et ont ouvert à travers l'utilisation d'un support l'échange autour des relations et de leurs perspectives d'avenir.

→ Action « Les ateliers du jeudi » (mise en place en 2018) :

A destination d'élèves « pré-décrocheurs » qui expriment un mal être dans leur rapport à la scolarité, (niveaux 6ème et 5ème). Plusieurs partenaires proposent une séance pour permettre à ces élèves à travers différents médias de mieux se connaître, de s'exprimer et de reprendre confiance. La MDA co-anime une des 5 séances avec le PAEJ autour de la peur de l'avenir (support construit par l'équipe). Une session s'est organisée en 2018 (6 élèves).

→ Action avec le Dispositif Relais (Education Nationale) :

Dans le cadre de ce dispositif nous intervenons ponctuellement pour proposer un temps de présentation et d'échanges avec un média. Nous avons rencontré une dizaine de jeunes.

→ Promotions santé par les pairs (Expérimentation en 2018) :

Dans le cadre d'actions de promotions santé entre pairs, la Maison Des Adolescents a répondu à des sollicitations de lycéens et d'étudiants qui élaboraient des actions de prévention à destination de collégiens. Un apport formatif sur la culture adolescente est transmise ainsi qu'un soutien dans la mise en œuvre de leur action (sens, intérêt, approche). Nous avons rencontré et soutenu 8 adolescents en ce sens.



En lien avec le centre social et le cinéma du territoire de Beaurepaire, nous avons organisé une soirée à destination des adolescents, des parents et des professionnels autour d'un film « Kiss and Cry ». Ce film relate la question de l'excellence dans le sport et les enjeux tant au niveau des adolescents qu'au niveau des parents.

Cette manifestation a rassemblé une trentaine de personnes (ados, parents et professionnels). Un temps d'échanges a été animé par la psychologue de la MDA où la question de l'adolescence était centrale.

L'année 2018 a vu le renforcement du partenariat avec l'Association **RMC Vienne** (Association de formation continue des professionnels de santé de Vienne et des environs) qui a organisé une manifestation importante sur le Viennois en novembre 2018 : « **La première journée Viennoise de la santé** » avec l'objectif de présenter l'offre de santé aux habitants de territoire. Dans ce cadre-là, la MDA s'est associée au comité de pilotage et a sollicité plusieurs partenaires pour l'organisation d'un stand de présentation à destination des adolescents et leurs parents sur la thématique du bien-être. La MDA en lien avec l'association RMC a piloté l'organisation et la mise en œuvre de ce stand en coordonnant et rassemblant les professionnels. Ainsi un stand multi-partenarial a vu le jour. Cette journée a été une réussite et les partenaires souhaitent renouveler cette manifestation à l'adresse du public. Au-delà de la mise en place de ce stand, les professionnels ont valorisé le travail partenarial soutenu par la MDA.

Le résultat de l'activité 2018 présente un excédent de 4286,73 € avec la reprise de l'excédent N-2.

Il s'explique par des excédents du groupe 2, notamment au niveau de la baisse des charges sociales qui s'explique par le non remplacement de salarié durant des congés maladies. L'Association demande l'affectation de ce résultat à l'investissement pour l'aménagement d'un garage en salle d'accueil (local du Péage-de-Roussillon) dont une partie des travaux sera financée par une subvention régionale et aussi pour le changement de la porte du local de Vienne, cette porte améliorant l'accueil des usagers.

Trait d'Union

Contexte de l'année écoulée

L'activité de Trait d'Union pour l'année 2018 a été principalement marquée par le développement de son service de **Médiation Familiale** suite à l'appel à projet émis par le Comité des financeurs de l'Isère en octobre 2017 auquel l'Association a répondu en proposant son déploiement sur 4 territoires du département. L'accord pour le développement de ce service sur deux Communautés de Communes du Département de l'Isère, Bièvre Isère Communauté et Portes Dauphinoises de Lyon – St Exupéry, démontre la confiance accordée par les organismes financeurs dans le projet associatif et la reconnaissance de la Médiation Familiale comme outil de prévention des risques liés aux conflits familiaux et aux ruptures de lien.

Ce développement s'est mis en place concrètement à partir du mois de mars 2018 avec l'embauche d'une médiatrice familiale à 0.75 ETP et l'organisation matérielle et budgétaire liée à ce projet.

Parallèlement, le service de Médiation Familiale a poursuivi sa démarche d'ouverture et de partenariat par son implantation sur le territoire de Villefontaine, la poursuite des permanences d'informations au TGI de Vienne ou encore par la participation aux groupes de travail pilotés par la CAF de l'Isère.

Concernant l'**Espace Rencontre**, la modification de son règlement de fonctionnement en novembre 2017 a sensiblement fait évoluer les modalités d'accompagnement des familles accueillies dans le cadre de mesures JAF (rencontres parents-enfants en lieu neutre) au cours de l'année 2018. Ces changements s'inscrivent dans une volonté de garantir aux familles un accompagnement basé sur la neutralité, la confidentialité et l'instauration d'une dynamique familiale visant une évolution des situations.

Les visites médiatisées ordonnées par les Juges des Enfants constituent toujours une part importante de l'activité de ce service, même si les contraintes liées à ce dispositif ne permettent pas de répondre aux nombreuses demandes adressées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et les services d'AEMO.

Les actions menées cette année par l'intermédiaire de la Fédération Française des Espaces de Rencontres offrent aux professionnels la possibilité d'échanger sur leurs pratiques mais aussi de faire valoir auprès des pouvoirs publics la nécessité de soutenir de façon pérenne ces structures œuvrant pour la reprise et le maintien du lien entre des enfants et le parent dont ils sont séparés.

Espace Rencontre :

1 – ACTIVITE

L'activité de l'Espace Rencontre est restée dense en 2018 puisque 111 familles ont été accompagnées sans interruption, ce qui a permis à 175 enfants de rencontrer un ou deux parents avec lesquels ils ne vivent pas.

Sur les 1 630 visites organisées, 1 343 ont été réalisées et sur les 206 échanges programmés, 191 ont été réalisés.

Les enjeux et les modalités d'accompagnement étant sensiblement différents entre les mesures spontanées ou ordonnées par le JAF (lieu neutre) et celles ordonnées par le Juge des Enfants (Lieu d'Exercice du Droit de Visite), une présentation distincte de l'activité de ces services permet d'en avoir une lecture plus pertinente.

2 - LIEU NEUTRE – SITUATIONS JAF ET SPONTANÉES

Les modifications apportées en 2017 autour du nouveau règlement de fonctionnement ont fortement marqué cette activité puisque celui-ci a amené de nouvelles modalités d'accompagnement des familles et un changement de pratiques important et ce, à plusieurs niveaux :

- Affirmation du caractère transitoire de l'accompagnement : Après avoir fait le constat au cours des années précédentes que certaines situations ne montraient aucune évolution du fait de l'absence de durée dans les jugements et que nous n'étions plus en mesure d'accueillir de nouvelles situations, il a été décidé de limiter notre accompagnement en proposant des modalités de renouvellement incitant à rendre les parents davantage acteurs de la mesure et plus autonomes dans l'organisation des droits de visites.

Afin de favoriser cette démarche, des bilans en présence des deux parents sont proposés systématiquement en cours et en fin de mesure, affirmant ainsi notre volonté de faire vivre le principe de coparentalité.

- Neutralité des professionnels et confidentialité :

A travers ces principes, nous mettons en avant la volonté de préserver les rares temps de rencontre entre un parent et son enfant sans que ceux-ci fassent l'objet d'une évaluation ou d'une transmission au magistrat.

Il est ainsi donné au parent visiteur l'occasion d'être aussi authentique que possible sans crainte d'être jugé, ce qui pose les bases d'un réel travail sur ses compétences parentales.

Toutefois, une transmission au magistrat est possible dans le cas de souffrances manifestes d'un enfant ou d'entorses répétées au règlement de fonctionnement.

Lorsque l'enfant fait en parallèle l'objet d'une mesure d'assistance éducative, la communication avec les services se fait après avoir reçu l'accord des deux parents.

L'activité du Lieu Neutre en chiffres :

Au total, ce sont 78 familles qui ont été accompagnées chaque week-end dans les locaux de Vienne ou du Péage-de-Roussillon au cours de l'année 2018, dont 116 enfants. Elles ont donné lieu à 905 visites et échanges sur les 1 076 prévus.

- 4 de ces familles ont été accompagnées sur demande spontanée (ou conventionnelle) des parents.

- 4 autres familles font l'objet parallèlement d'un suivi AEMO ordonné par le Juge des Enfants.

► Mesures terminées et durées d'accompagnement

29 mesures se sont terminées en 2018.

Le travail de recherche d'autonomisation des familles a permis de réduire la durée d'accompagnement depuis 3 ans. Les mesures longues sont désormais résiduelles et la durée moyenne d'accompagnement se situe désormais entre 1 et 12 mois.

► Issues des fins de mesure :

❖ Accord amiable :

A l'occasion du bilan de fin de mesure, des accords ont été signés par les parents prévoyant la poursuite du droit de visite du parent non hébergeant. Cela signifie que le maintien du lien entre l'enfant et son parent perdure après l'intervention de Trait d'Union (13 situations).

❖ A l'initiative de Trait d'Union :

Situations où aucun accord n'a pu être trouvé à la fin de la mesure (9 situations) ou lorsque nous avons été amenés à interrompre les visites en raison des absences répétées du parent visiteur ou du non-respect du règlement de fonctionnement.

❖ A l'initiative du JAF :

Situations où le JAF prévoyait une sortie progressive de Trait d'Union et un droit de visite et d'hébergement après le droit de visite en lieu neutre (7 situations).

L'analyse de ces données montre que la grande majorité des situations adressées au lieu neutre sortent du dispositif avec des liens maintenus entre les enfants et le parent dont ils sont séparés.

Il montre également que les Juges aux Affaires Familiales ont modifié leurs pratiques en prévoyant dans leurs ordonnances la poursuite du droit de visite en dehors du lieu neutre et ce, de façon progressive. Pour certaines de ces situations, les accueillantes peuvent proposer de poursuivre temporairement l'accompagnement en médiatisant des échanges pour les week-ends et les vacances lorsqu'elles constatent que la situation reste fragile et que le conflit entre les parents peut mettre les enfants en difficulté.

► Liste d'attente :

Depuis la mise en place des nouvelles modalités d'accompagnement affirmant son caractère transitoire, toutes les nouvelles situations qui nous sont adressées ou demandées par les parents de façon conventionnelle sont prises en charge sans délai d'attente.

Ce critère est à nos yeux essentiel puisqu'il permet que la reprise de lien se fasse le plus rapidement possible et ce, généralement après une rupture de plusieurs mois, engendrant une exacerbation du conflit et des répercussions importantes sur les enfants.

3 - LIEU D'EXERCICE DU DROIT DE VISITE (LEDV)

• Activité

L'activité du LEDV est en légère baisse par rapport à 2017, avec 33 situations suivies contre 37 l'année précédente. Elles ont concerné 59 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Cette baisse est notamment due aux difficultés d'accueillir de nouvelles situations relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance sur les week-ends, alors que ceux-ci sont consacrés essentiellement aux situations JAF pour des visites semi-médiatisées. En effet, l'activité est telle qu'elle ne permet que très rarement de pouvoir mobiliser une professionnelle pour une visite complètement médiatisée.

Le LEDV fonctionne donc essentiellement le mercredi avec la présence de deux professionnelles le matin et le renfort d'une troisième professionnelle un après-midi sur deux afin d'élargir nos capacités d'accueil. Ce dispositif reste insuffisant au regard des nombreuses demandes des services que nous sommes amenés à inscrire sur liste d'attente.

► Issues des mesures terminées :

9 mesures se sont terminées en 2018 :

- 7 sur décision du Juge des Enfants prévoyant une évolution du droit de visite vers des visites au domicile avec ou sans intervention de TISF,
- 2 ont été suspendues suite aux absences répétées des parents et à une incarcération,
- 2 mesures se sont terminées suite à des événements dramatiques.

Ces 9 mesures faisaient l'objet de visites semi-médiatisées.

► Nouvelles mesures :

Sur les 8 nouvelles mesures mises en place, 7 concernent des visites complètement médiatisées, avec pour certaines d'entre elles des visites différenciées pour chaque parent auprès de chaque enfant. La planification de ce type de mesure est complexe compte tenu de l'emploi du temps des enfants, des parents et des créneaux disponibles.

4 - RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION :

1. Un cadre stable malgré de nombreux changements :

L'équipe de l'Espace Rencontre a connu des changements importants au cours de l'année 2018, notamment en raison du changement de poste d'une accueillante qui a été recrutée sur le service de Médiation Familiale et du congé maternité de l'accueillante chargée de la coordination des situations relevant du Juge des Enfants. Une autre accueillante a quitté son poste au mois de septembre après avoir trouvé un emploi à temps plein plus proche de son domicile.

Au cours de l'année, c'est donc la moitié de l'équipe qui a dû être remplacée avec la vigilance nécessaire pour maintenir un cadre et un accompagnement cohérents auprès des familles.

2. Formation et partages d'expérience :

Deux accueillantes ont bénéficié de la formation « Intervenir en Espace de Rencontre », comme leurs collègues l'année précédente, ce qui permet à l'équipe de pouvoir s'appuyer sur un socle de connaissances commun.

Par ailleurs, l'adhésion du service à la Fédération Française des Espaces de Rencontre a donné l'occasion à l'équipe d'organiser et de participer à deux temps forts au cours de l'année :

- Une rencontre régionale organisée à Trait d'Union au mois de mars à laquelle 40 professionnels de divers Espaces de Rencontre ont participé. La thématique de cette rencontre était centrée sur la question de l'autorité parentale.

- Une rencontre nationale au mois de novembre à Colin Maillard à Villeurbanne. Notre service a participé à l'élaboration et à l'organisation de cette journée thématique sur les projets innovants en Espace de Rencontre.

Ces temps d'échanges sont extrêmement riches et formateurs pour les professionnels de Trait d'Union. Le partage et la confrontation d'idées avec des accueillants d'autres services apportent à la fois une respiration à l'équipe mais aussi des pistes de réflexion autour de projets innovants.

5 – PERSPECTIVES :

Pour l'année 2019, les objectifs pour l'Espace Rencontre tournent autour de 3 axes :

- Stabilisation de l'équipe :

La complexité du poste d'accueillant et les horaires de travail (un week-end sur deux et, un travail à temps partiel) rendent difficiles le recrutement et l'engagement sur la durée de nouveaux professionnels. Une réflexion est en cours sur le plan associatif autour de la mutualisation des ressources humaines sur différents services.

- Evaluation du dispositif et aménagement du projet d'établissement :

Un an après la mise en place du nouveau règlement de fonctionnement, il est nécessaire d'évaluer ses effets sur les dynamiques familiales à travers les modalités

d'accompagnement proposées et les pratiques des professionnels. Cette évaluation doit permettre de formaliser le cadre d'accompagnement dans le projet d'établissement.

- Etude de possibilité d'extension du LEDV :

Un diagnostic partagé sur les mesures relevant du Juge des Enfants restant en attente faute de place sera réalisé afin d'envisager de nouveaux créneaux d'ouverture pour y répondre.

Service de Médiation Familiale

Ce service a été principalement marqué par son développement sur les Communautés de Communes de Bièvre Isère Communauté et de Porte Dauphinoise de Lyon Saint-Exupéry avec l'embauche d'une médiatrice familiale à 0,75 ETP en février 2018. L'équipe à compter de cette date se compose de 3 médiatrices familiales pour 1.75 ETP : 2 salariées à 0.5 ETP et une salariée à 0.75 ETP.

1 – DEVELOPPEMENT SUR LES NOUVEAUX TERRITOIRES

La stratégie employée pour le développement du service sur les nouveaux territoires a été tournée vers un effort conséquent visant, dans un premier temps, à informer les différents partenaires potentiels susceptibles d'orienter vers notre service les personnes aux prises avec un conflit conjugal.

Préalablement, les démarches visant à fournir à la professionnelle des locaux facilement repérables et adaptés à la pratique de la Médiation Familiale ont été réalisées par les cadres de l'Association sous la forme de partenariats avec les élus locaux.

Cela a permis la mise à disposition de locaux au sein du Pôle Social de Pont-de-Chéruy et de la Maison du Service au Public de La Côte-Saint-André sur des créneaux spécifiques.

- De nombreuses informations délivrées aux professionnels :

Au cours de cette démarche d'information à destination des services de proximité, ce sont 140 professionnels qui ont été rencontrés, principalement entre les mois de mars et de juillet à travers 98 informations.

Ces services étaient principalement des mairies, des CCAS, des Pôles sociaux, des crèches et des haltes-garderies, des plannings familiaux, des LAEP, des CMPA, la gendarmerie de Pont-de-Chéruy ou encore un service d'addictologie.

- Permanences d'information au T.G.I. de Bourgoin-Jallieu :

Afin de favoriser l'ancrage et la reconnaissance de notre service, nous avons accepté la proposition de la Vice-Présidente du TGI de Bourgoin-Jallieu de participer aux informations sur la Médiation Familiale pour des personnes ayant déposé une requête en révision de leur jugement et pour les personnes non mariées.

Un certain nombre de ces personnes résidant près des nouvelles structures hébergeant nos antennes, il nous a semblé judicieux de participer à ces informations en alternance avec l'Association RIM à Bourgoin-Jallieu.

2- ACTIVITE :

- Secteurs de Pont-de-Chéruy et de la Côte-Saint-André :

Les efforts de communication et d'informations aux partenaires réalisés au cours du premier semestre 2018 ont porté leurs fruits puisque nous avons constaté une très nette augmentation des demandes de personnes vivant sur ces territoires au dernier trimestre.

Ainsi, ce sont 43 familles qui ont été concernées par notre service, soit par des entretiens communs (20 dont 12 au TGI de Bourgoin-Jallieu) soit par des entretiens individuels qui ont concerné 41 personnes.

Ces entretiens d'information ont donné lieu à la mise en place de 13 médiations familiales engagées.

- Secteurs de Vienne, Beaurepaire, Péage-de-Roussillon et Villefontaine :

Les médiatrices en place précédemment ont maintenu une activité stable puisqu'elles auront réalisé 50 médiations

familiales, tout en s'inscrivant dans des projets visant au développement de leurs missions.

Nous constatons cette année une évolution des demandes liées aux conflits intergénérationnels, notamment autour de la place des grands-parents et des questions liées aux droits de succession, à la perte d'autonomie ou au lien aux petits-enfants.

Les situations de divorce et de séparation pour des couples avec enfants constituent toujours la majorité des situations rencontrées.

1. Projet et partenariats

• Information au TGI de Vienne :

La permanence d'information mensuelle au sein du TGI de Vienne sur le principe de la « double convocation » (audience JAF et rencontre d'un médiateur familial) est un axe de travail d'une grande pertinence et reconnu par les magistrats qui souhaiteraient pouvoir développer ce dispositif.

Malheureusement, celui-ci n'a pas pu être poursuivi au cours du deuxième semestre en raison des difficultés rencontrées par les professionnels de TGI confrontés à une surcharge de travail très importante.

Cependant, notre service, convaincu de son intérêt a travaillé sur un projet d'informations collectives dans les locaux de Trait d'Union pour les personnes ayant déposé une requête, avec l'objectif de toucher un plus grand nombre de personnes dans un contexte favorisant les échanges à la fois collectifs et individuels.

• Information à la Maison de la Justice et du Droit de Villefontaine (MJD) :

Le partenariat entre la greffière de la MJD et les médiatrices de Trait d'Union et de l'A.R.I.M. réalisant ces informations est très opérationnel. Il permet aujourd'hui d'offrir un service de proximité aux personnes confrontées à une situation de conflictualité.

Les séances de Médiation Familiale ne pouvant être réalisées au sein de la MJD, la Mairie de Villefontaine a accepté de mettre à disposition des locaux, dans un premier temps au sein de la Maison de Quartier du Pivoley puis, à partir du mois de novembre 2018, au sein de la Maison de Quartier de Servenoble.

Nous saluons la volonté municipale de soutenir ce service à l'attention de ses habitants tout en restant vigilants à propos des conditions nécessaires aux entretiens de Médiation Familiale, notamment en ce qui concerne les questions de confidentialité et de confort pour les personnes.

Sur les 29 familles qui ont été concernées par ces permanences d'information à la MJD, 5 se sont engagées dans un processus de Médiation Familiale.

• Rencontres partenariales des services de Médiation Familiale :

Le service de Trait d'Union participe activement à ces réunions pilotées par la conseillère technique du pôle parentalité de la CAF de l'Isère, dans la continuité du travail réalisé en 2017 qui avait notamment permis d'élaborer de nouvelles plaquettes d'information à destination du public et des professionnels.

Les échanges sur les pratiques et les limites rencontrées par les différents services permettent aux professionnelles d'échanger sur des questions juridiques et éthiques mais aussi de participer à la mise en place d'actions spécifiques.

Ainsi, dans le cadre de la semaine de la Médiation Familiale du 19 au 25 novembre, différentes interventions ont été mises en place visant à aller au contact des personnes dans des lieux très fréquentés par la population. Cette action a été soutenue sur le plan de la communication par la CAF de l'Isère.

Concernant Trait d'Union, les interventions sur les marchés de Roussillon, du Péage-de-Roussillon, de la Côte-Saint-André ainsi que des rencontres dans les centres sociaux de Malissol (quartier prioritaire de Vienne) et de Roussillon ont permis de sensibiliser plus de 400 personnes à la Médiation Familiale.

Les professionnelles soulignent la grande richesse de ces actions qui ont permis de toucher des personnes d'origine et d'âge très divers.

3 – PERSPECTIVES

Différents projets sont initiés pour l'année à venir, offrant la possibilité de créer de nouveaux partenariats et de s'adresser à une diversité de publics.

• Ateliers de Préparation à la Sortie (APS) :

Notre service a répondu à l'invitation du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Centre Pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier. Ces ateliers, qui ont pour objectif de lutter contre les phénomènes de récidive, prévoient des sessions de 6 semaines avec différents intervenants pour un groupe de 8 à 10 personnes.

Les interventions des médiatrices familiales seront centrées autour des questions liées aux ruptures de lien familial, que ce soit avec les enfants ou avec les parents.

• Participation aux quinzaines de la parentalité :

A l'initiative de la CAF de l'Isère, les établissements et services intervenant dans le soutien à la parentalité sont invités à créer des manifestations visant à faire connaître leurs actions auprès du public du 3 au 15 juin 2019.

Trait d'Union participe activement à ce projet à travers des initiatives locales en partenariat avec les centres sociaux de Vienne et d'autres associations.

• Informations « Parents après la séparation » :

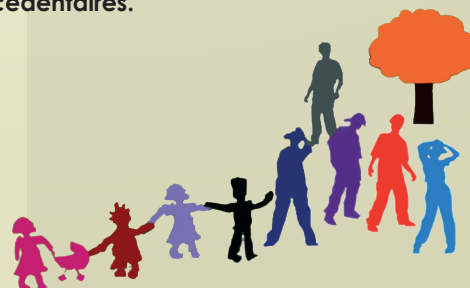
Le service de Médiation Familiale de Trait d'Union, comme l'ensemble des services conventionnés, est invité à participer aux réunions d'informations de l'Agence de Recouvrement des Impayés de Pension Alimentaire (ARIPA) visant à sensibiliser les personnes sur les conséquences des ruptures et sur les dispositifs existants pour y faire face.

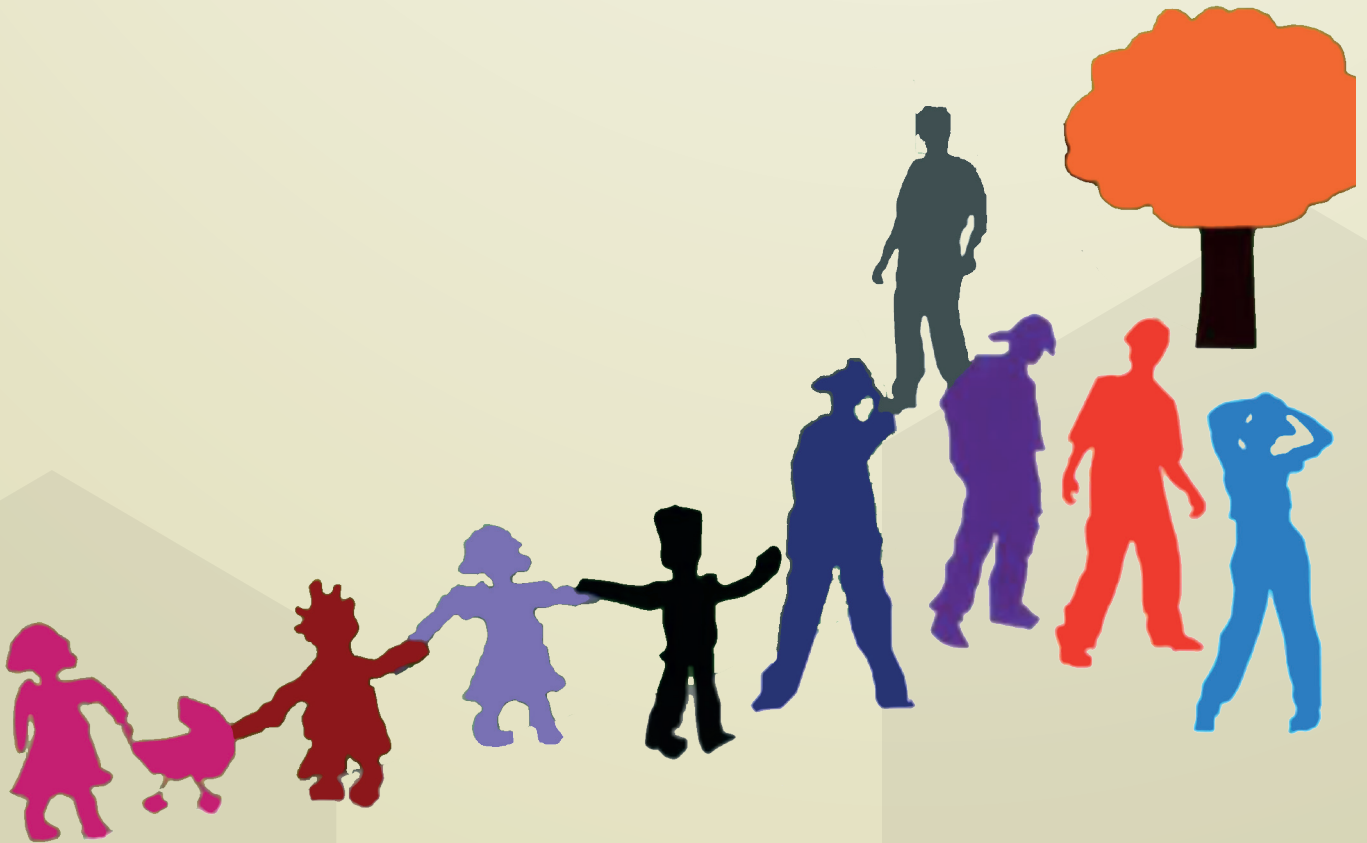
Ces informations s'inscrivent dans une démarche partenariale avec les services de la CAF de l'Isère et des structures œuvrant pour l'accès aux droits et l'aide aux victimes.

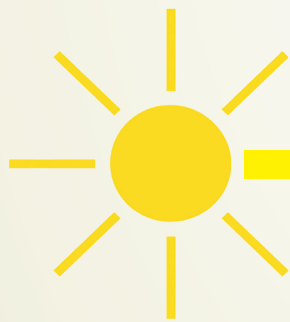
A travers ces actions, le service de Médiation Familiale s'inscrit dans une démarche partenariale de travail en réseau avec l'objectif de sensibiliser le plus de personnes et de professionnels possibles.

Ces actions de promotion et d'ouverture vers l'extérieur s'inscrivent dans une logique de prévention en offrant la possibilité de traiter les situations conflictuelles dès que possible et d'éviter les phénomènes de rupture de lien, notamment entre parents et enfants.

L'Établissement Trait d'Union affiche un déficit pour l'année 2018 qui s'élève à 6945,58 €. Il s'explique en grande partie par la baisse des facturations des visites médiatisées aux Départements limitrophes (Métropole de Lyon et Conseil Départemental du Rhône) et par le non versement d'une subvention exceptionnelle par le Ministère de la Justice. Nous avons présenté une demande en septembre 2018 d'une subvention complémentaire de 4500 €. Ce déficit est à relativiser dans la mesure où il alimente une dotation aux amortissements d'un montant de 31 281,74 € relative à l'achat du bâtiment, sis avenue Général Leclerc. Cet investissement est sécurisé dans la mesure où l'Association a signé une clause d'exclusivité de cession avec Vienne Condrieu Agglomération. Toutefois, l'Association étudiera les mois prochains si ces baisses de subventions relèvent d'un fait conjoncturel et d'une organisation structurelle afin de prendre les décisions permettant de présenter des comptes administratifs excédentaires.

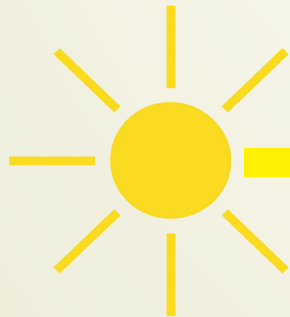






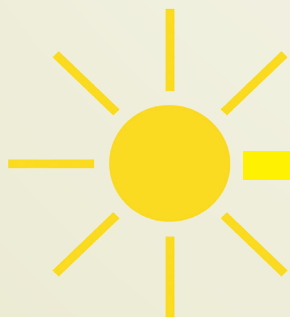
Siège Social

ZI de l' Abbaye
200 Impasse Laverlochère
38780 Pont-Evêque
Tél. 04 74 53 09 18
siege@osj.asso.fr



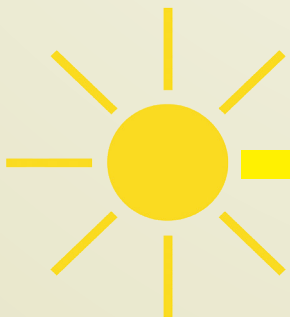
Espaces d'Avenir

ZI de l' Abbaye
200 Impasse Laverlochère
38780 Pont-Evêque
Tél. 04 74 53 89 20
espacesdavenir@osj.asso.fr



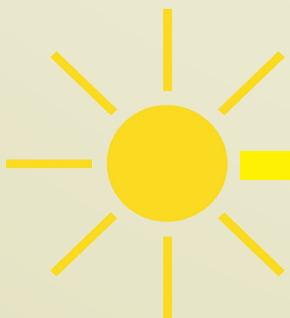
La Courte Échelle

50 Route de Saint Sorlin
38200 Jardin
Tél. 04 74 78 25 56
courte.echelle@osj.asso.fr



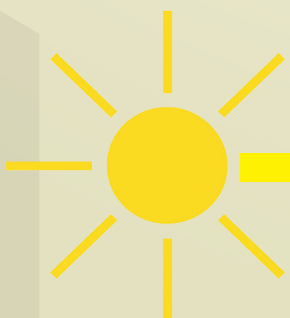
Maison des Adolescents

4 rue Emile Romanet
38200 Vienne
Tél. 04 74 53 89 21
mdair38@osj.asso.fr



Service Éducatif

ZI de l'Abbaye
200 Impasse Laverlochère
38780 Pont-Evêque
Tél. 04 74 53 89 20
service.educatif@osj.asso.fr



Trait d'Union

57 bis Av. Général Leclerc
38200 Vienne
Tél. 04 74 85 02 95
traitdunion@osj.asso.fr